



HAL
open science

Le breton, langue-totem ?

Erwan Le Pipec

► **To cite this version:**

Erwan Le Pipec. Le breton, langue-totem ?. La Bretagne Linguistique, 2014, 18, pp.137 - 176.
10.4000/lbl.1353 . hal-03243523

HAL Id: hal-03243523

<https://hal.univ-brest.fr/hal-03243523>

Submitted on 31 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le breton, langue-totem ?

Breton: a totemic language?

Erwan Le Pipec



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lbl/1353>

DOI : 10.4000/lbl.1353

ISSN : 2727-9383

Éditeur

Université de Bretagne Occidentale – UBO

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2014

Pagination : 137-176

ISBN : 979-10-92331-07-3

ISSN : 1270-2412

Référence électronique

Erwan Le Pipec, « Le breton, langue-totem ? », *La Bretagne Linguistique* [En ligne], 18 | 2014, mis en ligne le 01 mai 2021, consulté le 21 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/lbl/1353> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lbl.1353>



La Bretagne Linguistique est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Erwan LE PIPEC*

Le breton, langue-totem ?

Tous ceux qui s'intéressent à la langue bretonne ont conscience que le breton est à ce jour dans une situation très fragile. Il est vrai que cela fait maintenant au moins trois siècles que l'on annonce sa disparition imminente (depuis notamment la préface du dictionnaire manuscrit de Dom Le Pelletier en 1716). Mais objectivement, la réalité d'une possible disparition du breton n'a jamais été aussi concrètement envisageable qu'aujourd'hui : les observateurs du passé avaient beau *estimer* que le breton se parlait de moins en moins et le français de plus en plus, le breton restait bel et bien une pratique sociale solidement ancrée et partagée par toutes les générations (et à la campagne par presque tous les milieux sociaux). À présent, les pourcentages de brittophones¹ chez les moins de soixante ans

* Maître de conférences de breton, CRBC (EA 4451-UMS 3554), UBO/ueb.

1. J'emploie indistinctement cette appellation récente et le terme plus ancien de « bretonnants », pour désigner tous les locuteurs du breton, quelles que soient leurs caractéristiques linguistiques ou sociologiques. Le terme « brittophone » est parfois contesté, notamment au motif que la langue que parlent ceux-ci est le *breton* et non le **britton*. Il s'agit pourtant d'un procédé de néologie classique en français, associant la terminaison grecque au radical latin : on a ainsi des *hispanophones*, des *lusophones* ou des *germanophones* etc., qui pourtant ne parlent ni l'**hispanien*, ni le *lusitanien*, ni le *germain*... Ajouter les locuteurs du breton à cette liste permet de traiter le breton comme une langue

sont devenus significativement faibles, ce qui pose la question de la continuité de la langue lorsque les cohortes de locuteurs âgés auront disparu (Broudic, 2009 ; OLB, 2007). Pour autant, la renaissance du breton est aussi continuellement annoncée comme un phénomène en cours : au XIX^e siècle (La Villemarqué, 1842) ; dans les années 1920-1930, dans le sillage de l'école gwalarniste ; dans les années 1970 avec la vogue de la musique celtique et la création des écoles *Diwan*. Pour la période actuelle, on peut facilement recenser les signes d'une grande vitalité, surtout depuis la montée en force de l'enseignement bilingue dans les années 1990. Si les chiffres conduisent au pessimisme, les optimistes peuvent donc faire valoir que le breton, quoique malmené sur le plan quantitatif, se voit de mieux en mieux assuré au plan qualitatif. Lorsque l'on veut donc proposer un bilan de la situation sociolinguistique du breton, il n'est pas aisé de trancher définitivement et de dire si son évolution récente a été positive ou négative. Car elle est surtout très paradoxale.

Le breton comme phénomène sociétal : l'effondrement

Parmi les langues régionales de France métropolitaine, le breton est l'une de celles qui auront connu l'évolution la plus défavorable sur le plan de la transmission familiale. Selon Héran & al. (2002), environ 90% des pères bretonnants n'ont pas parlé breton à leurs propres enfants. Un niveau à peine moindre que le franco-provençal (90%), loin derrière le corse (65%), le basque (58%), et l'alsacien (47%). Des chiffres probablement encore plus critiques du côté de la transmission maternelle, quand on sait que les mères ont souvent été plus zélées pour armer leurs enfants de la langue de la réussite scolaire et sociale (Broudic, 1995 : 427 ; Lagrée, 1992 : 264 ; Le Pipec, 2008 : 381, 386). Le plus surprenant dans cette rupture culturelle, c'est sa rapidité, nettement plus affirmée pour le breton que pour la plupart des autres langues de France. Avec des variations locales (le phénomène se concentre principalement entre les années 1940-1960,

normale et de le sortir de l'exceptionnalité folklorique. D'aucuns opposent par ailleurs « bretonnants » et « brittophones », en définissant les premiers comme les locuteurs du breton issu de la tradition, les seconds parlant un breton profondément transformé et francisé. Ce qui est un autre débat...

certaines régions sont plus précoces, d'autres plus tardives), il ne faut en général qu'une dizaine d'années seulement pour passer d'une classe d'âge presque entièrement brittophone à une autre entièrement francophone (Elégoët, 1981 : 359 ; Le Pipec, 2008 : 375).

Un demi-siècle après cet effondrement, le renouvellement des générations a conduit le breton à n'être plus parlé aujourd'hui que dans des « niches ». Niches résiduelles tout d'abord : les brittophones qui sont nés et ont été élevés au sein d'une société bretonnante, ayant donc acquis le breton en milieu endolingue, ont vieilli. Ils sont 70 % à avoir plus de 60 ans (Broudic, 2010 : 26). Et parmi les 30 % restant, les trois-quarts ont plus de 40 ans (Broudic, 2009 : 71-76). Niches de sociabilité ensuite, puisque une moitié environ des locuteurs décrivent leur pratique comme occasionnelle et que 81 % déclarent parler breton moins souvent que le français, principalement avec des proches (amis, famille, voisins...). Niches géographiques : de grandes disparités apparaissent en effet sur le terrain, où la connaissance du breton se maintient à un niveau significatif au centre et au nord-est de la Basse-Bretagne (plus de 20 % de la population), mais ne concerne que 10 % et moins dans le Morbihan (OLB, 2007 : 13, chiffres de 1999). À l'exception de la côte trégorroise, les zones de meilleure résistance du breton sont donc le négatif de la Bretagne dynamique. Loin de la Bretagne des technopôles, des industries de pointe, des universités, des zones touristiques et des cartes postales, le breton est davantage la marque des zones rurales en dépression démographique. C'est la Bretagne de l'émigration, du sous-emploi, de la lente désertification (écoles, poste, commerces, médecins...). Niches militantes enfin, puisque le breton conserve (et continue à gagner) malgré tout des locuteurs jeunes, au profil en tout point opposés à ce qui vient d'être énuméré. Mais leur nombre très restreint, ainsi que le caractère revendiqué de leur pratique du breton, les placent relativement à la marge du courant central de la société bretonne. Par ailleurs, l'histoire même du militantisme linguistique ainsi que le rapport numérique entre breton et français expliquent que le breton ait parfois pris chez eux une forme très francisée (Madeg, 2010), en net décalage avec les parlers populaires des locuteurs traditionnels.

Tout ceci a conduit l'Unesco, dans l'édition 2010 de son *Atlas des langues en danger*, à considérer la langue bretonne comme

«sérieusement en danger²», soit au troisième stade d'une gradation qui en compte quatre (le cinquième désignant les langues éteintes).

Le breton comme marqueur géographique et culturel : un grand dynamisme

Pourtant, au fur et à mesure que l'usage socialisé du breton décline, le breton s'installe dans le paysage par d'autres moyens, aussi bien d'ailleurs en Haute-Bretagne qu'en Basse-Bretagne. Ceci grâce à deux types de demande :

Un soutien institutionnel

Le soutien institutionnel des collectivités est de plus en plus appuyé, principalement au niveau de la Région. Le Conseil régional de Bretagne a ainsi voté à l'unanimité le 17 décembre 2004 une déclaration reconnaissant le breton et le gallo comme «langues de la Bretagne aux côtés du français». S'il n'est pas dans les prérogatives d'une collectivité locale de définir une langue officielle³, une telle déclaration représente le maximum qu'elle pouvait faire en droit et constitue bien une co-officialisation de fait. Il s'en est suivi une véritable glottopolitique, qui pour être modeste, est simplement dimensionnée aux ressources elles-mêmes très limitées de la Région⁴ : la communication de la Région Bretagne laisse désormais une place importante au breton (sans aller jusqu'au bilinguisme intégral) ; il existe un poste de vice-présidente du Conseil régional et une direction spécifiquement affectés à la question linguistique ; l'offre

2. <http://www.unesco.org/culture/languages-atlas/fr/atlasmap.html> (éd. Ch. Moseley).

3. Mais qu'est-ce qu'une langue officielle, puisque la France s'en est passée jusqu'en 1992 ?

4. En 2008, avec 344 € par habitant (contre 413 € en moyenne nationale), la Bretagne disposait du plus petit budget régional en France (*Ouest-France*, 18 décembre 2008). En 2010, ce budget était de 1,145 milliard d'euros (*Le Télégramme*, 20 janvier 2010), ressources sans comparaison avec les autres régions européennes ayant également mis en place des politiques en faveur de leur langue propre : 20 milliards d'euros pour le pays de Galles (*Le Télégramme, ibid.*) ; 23 milliards d'euros de recettes pour la Catalogne en 2006 (Ambassade de France en Espagne, mission économique) ; 33 milliards de livres, soit 40 milliards d'euros pour le budget voté par l'Écosse en 2011 (site internet *BBC news*, 9 février 2011).

d'enseignement du breton est suivie attentivement : un rapport sur le sujet a été commandé en partenariat avec l'Académie, dans le but de le renforcer (Broudic, 2010). Cette même offre est par ailleurs déjà soutenue par le financement d'un programme d'initiation à la langue bretonne dans les écoles maternelles publiques du Finistère. Le bras armé de la Région en matière linguistique est toutefois l'*Office de la langue bretonne* (OLB), qui créé en 2001 comme une structure associative, est devenu en 2010 l'*Office public de la langue bretonne* (OPLB), établissement public de coopération culturelle. Depuis sa création, cet organisme s'est manifestement révélé efficace pour réaliser des bilans locaux du degré de pratique du breton à des fins prospectives, et pour informer le public sur les possibilités d'apprendre le breton, de scolariser ses enfants en breton, de trouver un emploi grâce à la connaissance du breton et pour coordonner les différents acteurs qui participent à ces objectifs. Il a également permis de les relier à d'autres réseaux plus vastes œuvrant à la promotion d'autres langues minoritaires⁵. Son action la plus visible est probablement la campagne *Ya d'ar brezhoneg*, par laquelle entreprises, associations et collectivités signataires s'engagent à mettre en place des actions en faveur du breton : implantation d'une signalétique bilingue, papier à en-tête bilingue, cours de breton intégrés au plan interne de formation, etc. Un plan d'action détaillé pour l'extension de l'usage du breton avait même été mis sur pied dès 2003, même si celui-ci s'avère caduc une dizaine d'années plus tard.

Les départements suivent également le mouvement impulsé. Là aussi, la communication officielle tend à prendre en compte le breton. Le magazine publié par le Conseil général du Morbihan présente ainsi depuis 2003 des éditoriaux dans les deux langues et le numéro de mars-avril 2012, numéro spécial consacré à la culture, était même entièrement bilingue, avec deux entrées. La contribution la plus significative des départements est toutefois la signalisation routière, bilingue sur les axes qui leur échoient. Ceci depuis les années 1980

5. L'OPLB diffuse notamment en format pdf un guide pour conseiller les professionnels de la petite enfance utilisant le breton, développé par le NPLD, *Network to Promote Linguistic Diversity*, réseau associatif et institutionnel unissant aux partenaires bretons des pairs finlandais, estoniens, frisons et gallois.

en ce qui concerne les Côtes d'Armor, imitées par le Finistère et beaucoup plus récemment (depuis 2004) par le Morbihan.

Toujours sur les routes, le breton est la seule langue régionale qui s'affiche sur les nouvelles plaques d'immatriculation françaises. Phénomène d'autant plus remarquable que le choix des logos, s'il a été laissé à l'initiative des élus régionaux, a été validé par les services de l'État. Il faut dire cependant que l'attitude des dirigeants nationaux s'agissant de l'acceptation des langues régionales a toujours été très fluctuante : la longue inflexibilité dans leur refus de leur ouvrir les portes de l'école a pu faire bon ménage avec un discours superficiel (mais néanmoins sincère) de valorisation, pourvu que ces langues restent cantonnées à leur place (cf. Bourdieu, 2001 : 102-103). Les mêmes contradictions ont existé au sommet de l'État, délivrant tout de même un discours progressivement de plus en plus favorable : en 1969, le général de Gaulle prononçait des vers bretons à Quimper ; G. Pompidou déclarait ensuite, le 14 avril 1972, qu'il « n'y a pas de place pour les langues régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau ». En 1977, V. Giscard d'Estaing signait la charte culturelle de Bretagne. Par la suite, F. Mitterrand alla jusqu'à parler de « réparation historique » concernant le sort qui avait été fait au breton. J. Chirac signa en 1999 la charte européenne des langues régionales (qui n'est cependant toujours pas ratifiée). Et N. Sarkozy déclarera en 2011 à Josselin qu'il avait « toujours considéré qu'apprendre le breton était une richesse » (*Ouest-France*, 8 mars 2011). Si le français est en vertu de l'article 2 de la Constitution française la seule langue d'usage légal, depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'article 75-1 dispose que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Fruit de cette reconnaissance officielle, le breton fait timidement son chemin dans le processus électoral. Lors des élections régionales de 2010, trois des onze listes en présence utilisaient le breton sur leur matériel électoral (tracts et affiches). Généralement, ce sont surtout les mouvements écologistes qui depuis les années 1970 ont établi cette pratique. L'évolution de la vie politique et la conscience grandissante de l'urgence des problèmes environnementaux ont conduit à la prolifération de ce genre de mouvements, ce qui brouille un peu les pistes. La mythologie politique française amène par ailleurs les partis politiques à se présenter comme acteurs de rassemblement. Un

scrutin de liste leur fournit donc l'occasion à la fois de faire étalage d'alliances larges et par la présence d'un mouvement écologiste, de donner une visibilité à la dimension environnementale de leur programme. Ainsi, six listes incluaient une composante écologiste, parfois totalement confidentielle : de *Europe écologie-Bretagne* (déclinaison régionale de *Europe écologie-Les Verts*, alliée à l'UDB) à *Écologie et démocratie*, alliée au *MoDem*, en passant par *Rouge et Vert*, sur la liste du *Front de Gauche* et *Bretagne écologie*, sous la houlette du PS et du PCF. Bizarrement, la liste *Majorité présidentielle*, où l'UMP entraînait pas moins de huit formations dans son sillage, ne comportait aucun mouvement écologiste, pas plus d'ailleurs que les partis des extrêmes : LO et FN. Sur les trois listes, donc, qui faisaient une place au breton, on retrouve, sans surprise, celles qui font de la revendication écologique un élément structurant de leur programme ou qui entretiennent des liens étroits avec les grandes formations écologistes : *Europe écologie-Bretagne*, *Nous te ferons Bretagne*⁶ et la liste *Le Drian*⁷, toutes ancrées au centre-gauche.

La campagne pour l'élection présidentielle de 2012 fut également l'occasion pour les militants linguistiques de faire entendre leur voix. Le 31 mars 2012, une manifestation interrégionale dans ce sens, rassembla 10 000 personnes à Quimper⁸. Déjà en 2011, Martine Aubry, alors candidate à la primaire socialiste, proposait de rendre obligatoire l'enseignement du breton⁹ (à l'instar de la situation corse). Par la suite, la ratification par la France de la charte européenne des langues minoritaires figurera dans les programmes de François Bayrou et de François Hollande. Quant aux autres candidats, certains comme N. Sarkozy ou J.-L. Mélenchon, tout en s'opposant à la ratification de cette charte, exprimeront leur sympathie à l'égard de l'usage privé des langues régionales.

6. Liste conduite par Ch. Troadec, maire de Carhaix.

7. Son nom exact était : *La Bretagne solidaire, créative et responsable avec Jean-Yves Le Drian*, liste d'union PS-PCF, même si certaines personnalités communistes avaient choisi de soutenir le *Front de Gauche*.

8. *Ouest-France*, 1^{er} avril 2012.

9. *Ouest-France*, 4 octobre 2011.

Une demande sociale

L'autre moteur du breton, c'est la demande sociale dont il semble faire l'objet, demande qui, pour n'être pas massive, n'en est pas moins conséquente et en expansion depuis plusieurs années. Celle-ci est perceptible sous plusieurs angles :

Celui de la création culturelle en général, tout d'abord, qu'elle utilise le breton de façon centrale ou symbolique. Même si la diffusion de la littérature en breton est très faible, du fait de l'étroitesse numérique du lectorat, le breton est bien représenté dans la *culture populaire*, au sens américain du terme. Dans le domaine musical, il existe depuis une quarantaine d'années une « scène bretonne », où se croisent plusieurs générations de chanteurs (des Tri Yann, Alan Stivell, ou Gilles Servat, à Armens, EV, Manau, Y.-F. Kemener, Denez Prigent et plus récemment Nolwenn Corbel, Gwenynn ou Nolwenn Leroy, nouvelle arrivée un peu inattendue sur ce créneau), illustrant tous les styles possibles, depuis la chanson à texte jusqu'au rap (avec Iwan B notamment).

L'audiovisuel n'est pas en reste. On connaît la propension du journal télévisé de Jean-Pierre Pernaut à célébrer sans grand discernement tout ce qui relève du particularisme et de la tradition, avec un résultat qui relève plus de la mise en scène (ou de l'auto-mise en scène des participants) que de l'information¹⁰. La Bretagne et la langue bretonne sont abondamment illustrées par ce type de traitement, toutes chaînes confondues¹¹. Mais TF1 possède manifestement une longueur d'avance sur ses concurrentes, ce qui n'est peut-être pas sans lien avec les origines bretonnes régulièrement affichées de son ancien PDG, Patrick Le Lay. Au cours de l'été 2005, le public a ainsi pu subir la série *Dolmen*, florilège de clichés sur la Bretagne, où le breton était présent de façon allusive, ne serait-ce que par les noms des lieux ou des personnages. Ce qui n'a pas toujours été le cas. On chercherait en vain ce genre de détails dans, par exemple, un film de 1982, *Les fantômes du chapelier*, de Claude

10. Cf. Michel LE GUÉNIC, *Nos régions selon Jean-Pierre Pernaut : pétainisme ou pittoresque ?*, Paris, France Europe, 2003.

11. Parmi les émissions qui dépeignent régulièrement la Bretagne de façon assez analogue, on peut citer : *Faut pas rêver*, *Échappées belles*, dans une moindre mesure *Thalassa*.

Chabrol. Adapté d'un roman de G. Simenon, l'action, qui se situait à l'origine à La Rochelle, avait pourtant été déplacée par le cinéaste à Concarneau. Mais contrairement à ce que l'on peut observer pour les personnages d'Alsaciens, qui généralement parlent avec un fort accent germanique¹², la fiction française semblait en fait ignorer jusqu'à une période récente l'existence du breton. Aujourd'hui, la tendance s'inverse.

La librairie enfin, témoigne régulièrement de l'intérêt de la population pour tout ce qui a trait au breton. Qu'il s'agisse des différents recueils de prénoms bretons destinés aux jeunes parents, et qui réalisent toujours de bonnes ventes, ou encore des rayons « littérature régionale » des grandes surfaces. Parmi ces derniers, on a même pu voir se développer depuis quelques années des rayons « policier breton », courts romans noirs dont l'action se situe au coin de la rue du lecteur... Même si le breton n'est guère présent dans cette littérature, l'existence (et la viabilité économique d'un tel rayon) est un signe supplémentaire de l'existence d'une « culture régionale » qui a peu d'équivalents en France. Je doute que l'on puisse trouver ailleurs un choix de « romans policiers bourguignons » ou « saintongeais » par exemple. Parmi les phénomènes récents, le succès remporté par les *Bretonnismes* d'H. Lossec (2011), anthologie des particularités du français parlé en Basse-Bretagne, témoigne de cette présence du breton dans le paysage, de l'attachement qui lui est porté et de la volonté d'en assurer une transmission, même très édulcorée.

Plus déterminant pour que soit effective cette transmission, la demande sociale de breton est surtout manifeste par le nombre de Bretons qui, adultes, font la démarche de l'apprendre. Selon l'INSEE, en 1999, quelques 40 000 personnes déclaraient avoir appris le breton par le biais de cours du soir (Conseil régional de Bretagne, 2012 : 40). Ce nombre reflète bien sûr un cumul sur plusieurs décennies et il ne présume pas du niveau de compétence acquis. Il n'en demeure pas moins qu'il reste très considérable et qu'il est l'indicateur d'un réel engouement. La nature de cet engouement peut varier : certains peuvent ainsi être désireux d'apprendre le breton pour affirmer une bretonnité conçue en opposition frontale avec l'identité française. Il

12. Cf. *La victoire en chantant*, de Jean-Jacques Annaud, 1976.

est cependant probable que ce type d'attitude ait toujours été nettement minoritaire et que pour le plus grand nombre, l'apprentissage du breton représente davantage une démarche patrimoniale, portée par le désir de cultiver un certain type de lien social.

Car paradoxalement, dès lors que le breton devient un phénomène de niches (cf. *supra*), il s'assure une certaine forme d'attrait et de légitimité. Voir le breton à travers le prisme de la ruralité, de la vicinalité et comme un attribut des générations âgées, c'est lui décerner *de facto* des qualités, sur l'air du *c'était mieux avant...* Le breton devient ainsi la langue de la convivialité, de la simplicité, de l'intemporalité, sa pratique devient le symbole de *valeurs* floues, réunies sous le terme (tout aussi flou) d'*authenticité*. C'est donc avec un succès récurrent que se déroulent des rencontres intergénérationnelles, généralement baptisées *causeries*, où le breton sert de prétexte et de liant (Doujet, 2008). Simples réunions de bistrot¹³ le plus souvent, il s'agit parfois de véritables assemblées qui évoquent la pratique du *stand up*, comme celles organisées par l'association *Dastum*, avec enregistrement des participants.

Bien que l'on ait pu faire état d'une diminution importante de la fréquentation des cours du soir de breton au long de la première décennie du siècle (OPLB, 2012 : 7), il faut remarquer que l'offre disponible pour l'apprendre s'est considérablement diversifiée. Aux cours associatifs hebdomadaires classiques, se sont ajoutés les cours en ligne, qui permettent une plus grande souplesse et peuvent mieux correspondre à ceux qui ont des objectifs modestes. Par ailleurs, les formules éprouvées telles que stages ponctuels, cours par correspondance et manuels d'auto-apprentissage n'ont pas connu de désaffection (Conseil régional de Bretagne, 2012 : 39-40).

Surtout, de nouvelles formes d'apprentissage ont fait leur apparition : des formations intensives (une trentaine d'heures par semaine), longues (variant de trois à six mois ou plus), destinées principalement aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en reconversion professionnelle. Financées au titre de la formation professionnelle, notamment par la Région, ces dispositifs témoignent d'un changement de statut de la démarche d'apprentissage. Autrefois

13. *Ouest-France*, 29 décembre 2010, page locale Le Faouët ; *Pontivy Journal*, 24 décembre 2010, page Guémené-sur-Scorff.

langue sans utilité sociale, le breton est devenu un atout sur un CV. En 2010, la connaissance de la langue bretonne assurait un emploi à quelques 1 500 personnes, représentant 1 200 équivalents temps plein (Conseil régional de Bretagne, 2012, *ibid.*), chiffres qui pourraient être supérieurs, car la progression constante de la demande est bridée par la difficulté à recruter des personnes possédant une double compétence, à la fois professionnelle et linguistique.

Si le monde du travail s'ouvre donc au breton, c'est que les entreprises satisfont grâce à lui une demande d'image : la Bretagne est désormais perçue de façon positive et dynamique. S'y associer, grâce au breton, c'est revendiquer pour soi une part de ce dynamisme. Les produits bretons, quant à eux, seraient généralement identifiés comme des produits fiables et de qualité (Le Coadic, 1998 : 269-284). Bon nombre d'entreprises utilisent donc le breton dans leur dénomination (Broudic, 1995 : 15). Parfois pour des produits ou services dont l'ancrage régional et l'appel à la tradition (vraie ou supposée) sont très nets et constituent un argument commercial : *Ty Breiz* et *Ty Gwenn* (constructeurs de pavillons, Morbihan et Sud-Finistère) ; *Ar men couverture* (couverture, Vannes) ; *Ty Mad* (hôtel-restaurant, Groix) ; *Breiz Restauration* (restauration collective, Vannes). Mais d'autres affichent également un nom breton bien que leur activité ne soit aucunement lié spécifiquement à la Bretagne : *Kemper informatique* (dépannage informatique, Quimper) ; *Breizh Cola* (soda, Le Roc Saint-André) ; *Breizh mobile* (téléphonie, Vitré)... Au-delà de cette pratique d'affichage, au 15 décembre 2011, ce sont 373 entreprises qui ont signé la charte *Ya d'ar brezhoneg* (cf. *supra*), et se sont ainsi engagées à faire usage du breton, en interne ou dans leurs relations avec leur clientèle¹⁴. À en croire les observateurs du monde économique, il ne faut pas voir là l'effet d'une mode passagère, mais bien une option stratégique, liée au contexte de la mondialisation. Selon P. Le Roy, cadre chez Unigrains, « plus il y aura mondialisation, plus l'attachement aux terroirs et aux territoires sera fort. Plus on ira vers le mondial, plus il y aura de local. Ces deux dimensions

14. Chiffre calculé à partir de la brochure en ligne de l'OPLB : « Voici les 656 premiers signataires de l'Accord 'Ya d'ar brezhoneg' », 15 décembre 2011. Ce document n'est semble-t-il plus accessible (décembre 2012).

se renforcent mutuellement¹⁵». L'identification à la Bretagne, que permet immédiatement le breton, est donc un moyen éprouvé de toucher directement le client potentiel. Que ce soit dans une démarche de conquête de marchés extérieurs, ou en s'adressant au consommateur local. Faisant vraisemblablement la même analyse, on voit donc des entreprises non bretonnes, parfois des entreprises phares de la mondialisation comme Coca Cola, utiliser le breton dans leur communication¹⁶.

La manifestation probablement la plus visible du retournement de l'opinion concernant le breton est pourtant l'enseignement bilingue. Après que des générations de bretonnants aient connu l'usage de sanctions liées à l'usage du breton, celui-ci a fini par se faire une place à l'école. L'enseignement facultatif et en dehors des heures de classe que permettait la loi Deixonne de 1951 n'aura sans doute guère fait beaucoup d'émules. En revanche, les parents qui en 1977 créèrent *Diwan*, école maternelle immersive en breton, ont connu meilleure fortune. Aujourd'hui, avec les classes bilingues à parité horaire de l'enseignement public et de l'enseignement catholique, les trois réseaux scolarisent un peu plus de 14 000 élèves de la maternelle au lycée. Ceci sur les cinq départements de la Bretagne historique et même à Paris. On compte par ailleurs presque autant d'élèves apprenant le breton sous forme d'initiation (en premier degré) ou d'option (en collège et lycée). Et les taux de croissance d'une rentrée à l'autre, en légère baisse au fur et à mesure que le volume d'élèves concerné augmente, se situent toujours autour de 5%.

Cette importance de l'enseignement a permis l'éclosion (même encore limitée) d'une jeunesse bretonnante, avec des demandes spécifiques. C'est elle bien sûr qui assure le succès des éditions de jeunesse en breton (généralement associatives) ou qui constitue le public principal de certains artistes (dans les années 1990, le groupe de hard-rock E.V. avait des inconditionnels dans la mouvance militante, alors qu'il était à peu près inconnu au-delà). Mais cette jeunesse bretonnante a aussi un effet d'entraînement : elle contribue à sortir le breton de l'image de ringardise qui était la sienne il y a peu.

15. <http://www.ouestfrance-ecole.com/>.

16. Campagne publicitaire, été 2011.

C'est là sans doute un facteur qui explique le développement rapide de marques grand public telles que *Stered* (ligne de vêtements), *À l'aise Breizh* (vêtements et accessoires divers) ou *Mam'goudig* (*idem*), faisant un usage symbolique et conniventiel du breton. Autre effet collatéral, le breton est bien présent sur internet et les réseaux sociaux. Sur les 250 langues les plus utilisées sur l'encyclopédie collaborative *Wikipédia*, le breton oscille depuis plusieurs années autour de la 50^e place, loin devant le gallois et à un niveau sans commune mesure avec le nombre de ses locuteurs (Jacq, 2010). Les forums et les blogs en breton ou autour du breton sont également innombrables et on relèvera l'existence d'une webtélé, *Breizhoweb*, qui se signale par des sketches d'une grande liberté de ton.

Cette utilisation d'internet a aussi donné un nouveau visage au militantisme en faveur de la langue. Devenu très potache et festif, il est en général aux antipodes des poseurs de bombes d'il y a quelques années. Le collectif *Ai'ta*, par exemple, organise des happenings, surtout dans les gares ou les bureaux de poste pour y revendiquer une prise en compte du breton. En fait, le militantisme d'aujourd'hui décline localement les modes d'actions issus des milieux altermondialistes et écologistes dont il est très proche, c'est-à-dire la mobilisation en réseau, la non-violence et la désobéissance.

Le tabou : de sérieux écueils

Ce passage en revue des initiatives en faveur du breton peut donc laisser sur une impression de grand dynamisme. Pourtant, ce déploiement d'énergie en faveur d'une opération présentée comme un «sauvetage»¹⁷ doit faire face à des difficultés sérieuses. Si l'on admet que ce «sauvetage» consiste à restaurer l'usage de la langue bretonne grâce à un nombre considérable de locuteurs¹⁸, on doit

17. Titre d'une pétition adressée au Premier ministre, J.-P. Raffarin, à l'initiative de diverses personnalités bretonnes, signée notamment par J. M. G. Le Clézio, Erik Orsenna, Michel Wievorka, Yves Thibault de Silguy, cf. *Le Monde*, 13 mai 2004. L'expression «sauvetage de la langue bretonne» est d'emploi assez fréquent, comme le montrent les moteurs de recherche sur internet (en juin 2012 : 32 400 résultats sur Google ; 1 710 000 sur Yahoo ; 2 930 000 sur Lycos, mais les liens proposés n'ont parfois qu'un rapport lointain avec le sujet...).

18. Cette signification du *sauvetage* est déduite des objectifs chiffrés donnés par l'OPLB (nombre de locuteurs, nombre d'élèves scolarisés en breton...).

admettre que le projet ressemble à de la méthode Coué, tant est immense la tâche. D'où le silence qui entoure ces difficultés, comme si les exprimer pourrait suffire à jeter le doute sur la légitimité de l'entreprise. Difficultés qui prennent ainsi la forme d'un tabou.

Les chiffres : un avenir lourdement hypothéqué

L'avenir du breton reste compromis par la structure même de la démographie de ses locuteurs. Étant donné la moyenne d'âge élevée des bretonnants, beaucoup d'entre eux auront disparu à court ou moyen terme. En se projetant à une génération de distance, c'est-à-dire vers 2040, le croisement des chiffres fournis par F. Broudic (2009 : 64-74) et ceux de l'OLB (2007 : 129-130) donne en hypothèse moyenne le chiffre de 60 000 brittophones. Au-delà, l'évolution à la hausse ou à la baisse est fonction de scénarios difficiles à maîtriser. Ce nombre est bien sûr conséquent, mais rapporté à la population totale (5 150 000 habitants prévus par l'INSEE pour les cinq départements), il ne représenterait que 1,16% des Bretons. De plus, ce petit *club* de bretonnants ne disposerait plus d'un atout qui a fait la force et la durabilité d'une langue que l'on dit agonisante depuis trois siècles : avec la fin des bretonnants issus de la tradition, disparaîtra aussi ce qu'il reste d'une société bretonnante, formant une masse plus ou moins compacte. Car les quelques 60 000 bretonnants du milieu du siècle ne seront pas territorialisés, mais dispersés aux quatre coins du territoire, intégrés à une société massivement francophone, limitant de ce fait leur capacité à faire vivre la langue bretonne comme une réalité sociétale.

Ce seuil de 60 000 bretonnants comprend encore un certain nombre de locuteurs traditionnels, mais pour être sûr de l'atteindre, il faudra que la progression de la population enfantine scolarisée en breton continue sur sa lancée actuelle. Car les effets de la rupture de transmission intergénérationnelle se feront sentir encore très longtemps : les foyers où les enfants entendent majoritairement du breton au berceau sont aujourd'hui en nombre infime. Pour qu'une telle pratique sorte de la rareté, il faudra au moins attendre que des cohortes issues de l'enseignement bilingue deviennent parents à leur tour. Sachant que le cap des 5 000 élèves a été franchi en 1998, que les plus jeunes avaient alors deux ans et qu'ils atteindront l'âge sta-

tistique de la fécondité vers 2026, c'est seulement à partir de cet horizon que l'on peut envisager de voir un nombre significatif d'enfants élevés en breton dès avant l'école¹⁹. En attendant ce cap, qui a sa part d'incertitude, il faut s'en tenir à ce constat de Stéphane Moal (2009), que faute de pouvoir compter sur une « reproduction » de la société bretonnante, le breton ne peut progresser que par la « production » de nouveaux locuteurs grâce à l'école. Or là aussi, les signes de fragilité sont nombreux.

Les 14 000 élèves de l'enseignement bilingue d'aujourd'hui ne représentent que 0,3 % de la population bretonne totale. La croissance du nombre d'élèves, quasi exponentielle dans les années 1990 (où l'on parlait de chiffres très bas), a atteint un rythme soutenu mais beaucoup plus modéré dans la décennie suivante et les objectifs ont dû être révisés plusieurs fois à la baisse. Quand a été pour la première fois formulée sa politique linguistique en 2004, la Région ambitionnait 20 000 élèves bilingues dès 2010 (OLB, 2007 : 27) et 25 000 en 2015 (OLB, 2003 : 8), perspective singulièrement éloignée aujourd'hui²⁰. Convaincre les parents de faire le choix du breton n'est pas tout, il y a aussi la difficulté de trouver des enseignants qualifiés, maîtrisant à la fois les savoirs et savoir-faire propres à leur métier et la langue. Chaque année de nombreux postes restent ainsi non pourvus à tous les niveaux du primaire au secondaire, sans forcément que l'on puisse accuser l'Éducation nationale de mauvaise volonté, comme le font un peu vite beaucoup d'organisations militantes. Quant aux dispositifs financiers mis en place par la Région pour attirer les candidats à l'enseignement bilingue, s'ils sont très utiles, ils ne peuvent pas tout résoudre. Car une compétence linguistique ne s'achète pas : comme un esprit rétif aux mathématiques peut ne faire que des progrès médiocres en maths même à l'issue d'une formation intensive de plusieurs mois, à l'âge adulte, ne devient pas bilingue qui veut. Sans compter que les étudiants en breton peuvent

19. Même si bien sûr tous ces anciens élèves ne parleront plus forcément breton, ne vivront plus forcément en Bretagne, ne désireront pas forcément d'enfants... Le discours incitatif ambiant peut toutefois attirer des néo-locuteurs (ayant appris la langue tardivement) et compenser ces pertes.

20. Vers 1995, certains tracts militants fixaient même l'objectif à 20 000 élèves pour l'an 2000, revendication ramenée un peu plus tard à 10 000. Cette barre symbolique des 10 000 élèves ne sera franchie qu'en 2005.

avoir d'autres projets que l'enseignement. Le risque est alors que l'urgence des besoins de recrutement n'amène à un relâchement des exigences tant professionnelles que linguistiques, et que ne se retrouvent face aux élèves des bretonnants formés dans la précipitation, situation forcément préjudiciable aux élèves (à ce sujet, voir Peillen, 1997, pour la situation au Pays basque).

Par ailleurs, les conditions mêmes d'un enseignement scolaire pèsent sur l'efficacité de la transmission (Gaonac'h, 2006 : 138-139). Même en classe immersive (*Diwan*), les situations et le temps d'exposition à la langue restent limités, puisque la grande majorité des enfants ne parlent pas breton en arrivant à l'école et souvent n'entendent personne parler breton à part leurs enseignants. Soit un calcul simple : aujourd'hui, une année scolaire représente 140 jours de classe, contre 225 jours à la maison. Avec 140 jours à parité horaire entre français et breton, on se retrouve avec l'équivalent de seulement 70 journées de classe en breton. Une journée de classe, représente 6 heures, c'est-à-dire un peu moins de la moitié du temps d'éveil d'un enfant (si on compte un temps d'éveil moyen de 13 heures). Soit donc pour une année, 420 heures vécues en breton, contre 4325 heures en français. Si l'on déduit les temps de récréation et les temps d'activités autonomes où les enfants se parlent la plupart du temps en français (ce qui est peut-être un peu moins vrai dans le réseau *Diwan*), on peut réduire la part du breton d'au moins un quart, à 315 heures par an, contre donc 4430 heures en français. C'est donc un bilinguisme très déséquilibré, où le français occupe 93,4% du temps de l'enfant, et le breton 6,6%²¹. Malgré tout, cet enseignement obtient des résultats, mais il ne permet pas à lui seul une pleine appropriation de la langue, proche d'une transmission naturelle, contrairement à ce que l'on voit par exemple pour les enfants de migrants, devenus bilingues en famille. L'un des grands reproches adressés à l'enseignement bilingue est ainsi de transmettre un breton au lexique opaque, à la grammaire mal maîtrisée et à la phonologie complètement alignée sur le français (Madeg, 2010 : 7 ; 105-106), dans lequel les bretonnants traditionnels ne reconnaissent pas leur langue.

21. L'ajout d'une demi-journée de classe hebdomadaire en 2013/2014 ne modifie pas sensiblement ces proportions.

Une reconnaissance officielle bien modeste

Le soutien institutionnel dont bénéficie le breton est bien sûr un point d'appui important. Mais à l'exemple d'autres pays (notamment l'Irlande), on ne peut pas tout attendre d'une reconnaissance officielle. Ceci d'autant plus lorsque ce soutien reste limité. Ainsi, même si la Région consacre des sommes très considérables à sa politique linguistique, passées de 4,6 à 7,5 millions d'euros entre 2005 et 2011 (Conseil régional, 2012 : 90), elle le fait dans la limite d'un budget global restreint (cf. *supra*). Ensuite, tout n'est pas seulement question d'argent, mais parfois de simple volonté. On peut le voir à un rapide examen de la publication en format A4 (21 x 29,7 cm) du Conseil régional : *Bretagne ensemble-Breizh a-gevret*. Le breton n'y est quasiment présent que dans le nom du magazine et encore, la partie bretonne est presque cachée, écrite en très petits caractères, enchâssés entre les mots français. Sur la couverture du numéro de mars 2012, tous les titres et noms de rubrique, jusqu'au logo régional sont exclusivement en français. En mesurant patiemment la surface occupée par les deux langues, on découvre que le breton, avec ses trois mots s'étendant de 2,7 cm de long sur 0,3 cm de hauteur n'occupe que 0,81 cm², soit 0,13 % de la superficie de la page. Le français de son côté, avec 48 mots occupe 57,12 cm² (un peu plus de 9 % de la page). Soit 70 fois plus que le breton. À l'intérieur du magazine, la page 3 présente bien un éditorial entièrement bilingue, mais c'est là le seul espace qui montre un réel usage de la langue. Plus loin, on ne trouve qu'une rubrique ludico-explicative rédigée en français (« J'apprends le breton : les différents usages du mot kêr », p. 21). Toutefois, la présence du breton se manifeste aussi à travers des noms de structures (dispositif *Desk/enseignement*, p. 5 ; *Eilañ*, p. 11) ainsi que par le nom du groupe UMP au Conseil régional (p. 22) : *Breizh da Zont-Bretagne à Venir*²². Même si on peut y voir des avancées remarquables par rapport à une époque antérieure où le breton était tout simplement ignoré, on comprend bien que son utilisation est avant tout symbolique. Que le breton n'a de place que dans la *titulature*, et seulement de façon très discrète. Et s'il est compréhensible que la traduction et la diffusion, en breton ou en version bilingue, de

22. Avec utilisation inhabituelle du breton avant le français.

l'intégralité du magazine aurait représenté un surcoût, il n'en serait pourtant rien s'agissant de réduire la disparité entre français et breton sur la couverture.

Parfois, il y a même une franche incohérence dans la prise en compte du breton par les pouvoirs publics. Ainsi, lorsque la Région lance la marque BRETAGNE en janvier 2011, on voit dans un premier temps fleurir les bannières « *trends and innovations* » accompagnant la version française. Par ailleurs, il n'est pas rare de voir installée à l'occasion de travaux routiers, là une signalétique entièrement bilingue, et quelques centaines de mètres plus loin entièrement en français²³. Quelques fois, c'est autour du même rond-point que l'on passe du mono- au bilinguisme, sans explication logique. Ce manque de cohérence vient peut-être de l'absence d'un cadre clair qui établisse de manière transparente et indiscutable la place qui doit être faite aux langues régionales en France. Il existe certes une Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), mais selon l'OLB (2007 : 25), « l'objectif principal de cette institution demeure la promotion de la langue française²⁴ ». Quant aux langues régionales, elles paraissent soumises aux priorités des décideurs du moment. Un ministre de l'Éducation nationale ou de la Culture hostile ou sceptique à l'égard de ces langues (Claude Allègre, Frédéric Mitterrand) peut ainsi bloquer des années de timides avancées obtenues grâce à l'appui d'un prédécesseur bienveillant (Jack Lang, Christine Albanel). Bien des déclarations se sont ainsi succédé depuis 1992 et l'ouverture à la signature de la Charte européenne des langues minoritaires (surtout à l'occasion des alternances politiques), annonçant une réflexion, la signature, la ratification ou un statut alternatif, qui finalement n'ont jamais abouti²⁵. Parmi les épisodes les plus récents, pas moins de quatre

23. Pontivy, carrefour D764 (pont de l'Hôpital)-D767 (quai du Couvent) : entièrement bilingue ; rond-point D764 (quai d'Arcole)-D2 (pont vers quai du Plessis) : entièrement en français sauf un panneau.

24. Le rapport de l'OLB poursuit en indiquant qu'au sujet des Assises des langues de France de 2003, « rien de concret n'a suivi (...). Le dossier des langues minoritaires est, en réalité, suivi de loin par la DGLFLF (...). La partie du budget 2006 du Ministère de la Culture et de la Communication consacrée au patrimoine linguistique ne mentionne d'ailleurs que des actions concernant le français ».

25. La France a signé la Charte le 7 mai 1999, mais le Conseil constitutionnel s'est

propositions de loi furent déposées à quelques semaines d'intervalle entre fin 2010 et début 2011. Le 7 décembre 2010, à l'Assemblée nationale, la proposition n° 3008 (rectifié), rédigée par Armand Jung est soutenue principalement par la gauche. Avant d'être discutée, les députés jugeront bon de la renvoyer à la commission des affaires culturelles et de l'éducation (de l'Assemblée nationale). Le 20 décembre 2010, Marc Le Fur dépose la proposition n° 3055, appuyée surtout par des parlementaires de droite. Elle aussi sera renvoyée à la même commission. Le 12 janvier 2011, au Sénat, est déposée la proposition de loi n° 213, largement inspirée de la proposition 3008 ci-dessus. Elle sera renvoyée pour examen à la commission de la culture, de la communication et de l'éducation (du Sénat). Enfin, le 25 janvier 2011, au Sénat, la proposition de loi n° 251 est issue directement des travaux d'Armand Jung. À ce jour, seule cette dernière a été débattue, le 30 juin 2011, mais sans vote, donc ajournée d'avance.

[Post-scriptum : L'élection de F. Hollande aurait pu marquer un tournant, puisque la ratification figurait dans ses engagements de campagne. Pourtant, elle sera discrètement abandonnée en mars 2013, sans que l'exécutif n'ait vraiment cherché à la défendre. C'est finalement le mouvement des bonnets rouges, qui en novembre de la même année va remettre la Charte en pleine lumière. Mis devant la nécessité de rétablir la paix sociale, sa ratification accompagne les mesures du Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé par J.-M. Ayrault. Mais la route est encore longue : le 28 janvier 2014 l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi constitutionnelle, qui devra encore être approuvée par les trois cinquièmes du Sénat pour entraîner une convocation du Congrès. Celui-ci modifierait alors la Constitution pour la rendre compatible avec la Charte. Le Conseil constitutionnel ne devrait donc plus pouvoir s'y opposer. Toutefois,

opposé à sa ratification dès le 15 juin 1999. Le dossier n'a pas connu d'avancée significative depuis cette date. En fait, les promesses succèdent aux promesses de façon à peine croyable : Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts déclarait déjà en son temps que le gouvernement allait examiner «avec bienveillance» les demandes d'un enseignement primaire en breton (d'après une coupure de presse sans date ni provenance, archives personnelles de Loeiz Herrieù). Jean Zay occupa cette fonction entre juin 1936 et septembre 1939...

aucun calendrier n'est avancé pour la ratification, qui court encore le risque d'être oubliée, si le pouvoir sort fragilisé des élections du printemps 2014.]

Un déficit d'appropriation dans la population

Autre difficulté, qui n'est pas la moindre, on peut se demander jusqu'à quel point la population bretonne se sentira concernée par les projets de «sauvetage» de la langue bretonne et quels efforts elle consentira pour ce faire. Comme on l'a vu plus haut, le monde politique, malgré une bonne volonté pas nécessairement feinte, ne parvient pas à faire évoluer la situation, parce qu'il y a toujours plus important à régler. Il en va de même des Bretons en général, dont peu font de la revendication en faveur de la langue un point de mobilisation majeur. La sympathie qui accompagne généralement la réception du discours régionaliste n'a ainsi jamais pu se traduire concrètement, en portant au pouvoir un tel projet. D'où la stratégie (tout de même payante) des militants linguistiques et culturels de s'allier à plus puissant qu'eux, généralement le parti socialiste. Lorsqu'un parti politique présente seul un programme régionaliste, explicitement axé, dans son volet culturel, sur la promotion de la langue bretonne, il ne recueille que des scores dérisoires. Ce fut le cas par exemple pour les régionales de 2010, de la liste *Nous te ferons Bretagne*, dont il a déjà été question plus haut, dont la communication tendait au bilinguisme paritaire, et qui finalement n'aura pas eu d'élus²⁶.

S'il n'y a pas d'adhésion massive de la population aux projets régionalistes, c'est peut-être parce que la *demande sociale* de breton mentionnée *supra* est surévaluée. Bien qu'elle concerne un courant important de la population bretonne, à grande échelle, peut-être serait-il plus juste de parler en réalité d'une simple *approbation sociale*. Phénomène qui reste donc passif. Après un long processus de dévalorisation, après une longue coupure générationnelle, le breton est en effet devenu une langue étrangère pour une majorité de Bretons. Même s'il existe un lien sentimental à l'égard de cette langue, que ce soit en raison d'une tradition familiale ou parce qu'elle vient alimenter un imaginaire, le fossé ne cesse de se creuser entre

26. Ses résultats furent tout de même honorables dans le Centre-Bretagne et surtout dans la région de Carhaix.

les représentations et la réalité. Entre le désir d'afficher la langue bretonne et sa connaissance réellement éprouvée. En témoignent des enseignes fautives, ou simplement curieuses vues ici et là en Bretagne : près de Vannes, tel restaurant nommé *Ar tavarn*²⁷ ; à Rennes un snack baptisé *Mat kalon*²⁸. Or une opinion peut se mobiliser pour défendre sa propre langue : le militantisme linguistique québécois est en général fort bien compris et jugé favorablement en France. *A contrario*, il est plus difficile de faire siennes des revendications pour une langue inconnue : les arguments des nationalistes flamands, qui ne sont pourtant pas très différents, sont ainsi souvent jugés anachroniques et xénophobes par les mêmes Français qui soutiennent chaleureusement les Québécois²⁹. Les Bretons continueront-ils alors à soutenir une langue qu'ils ne comprennent plus ? Et dont l'usage et la connaissance ne procure qu'un avantage somme toute bien maigre face à un choix opposé, celui d'une expansion de l'anglais, par exemple ? Les chiffres avancés par F. Broudic (2009 : 144) ne vont pas dans ce sens, qui montrent un attachement au breton proportionnel à l'âge des sondés, donc à sa connaissance.

On peut donc redouter que le breton ne soit en fait installé dans une certaine marginalité et qu'il peine à en sortir. La notion de *marginalité* est bien évidemment discutable. Qualifier quelqu'un ou quelque chose de *marginal*, c'est porter un jugement négatif sur ce qui pourrait tout aussi bien être qualifié, en positif, d'*original*. Et les originaux peuvent avoir raison contre tout le monde et avant tout le monde. Tout le problème est qu'à court terme, la frontière n'est pas forcément évidente entre les fous et les visionnaires. La marginalité dont il est question ici se définit surtout par le fait d'être à l'écart du

27. Soit en français «La taverne». Cette enseigne comporte deux erreurs : article et mutation de genre. La forme correcte est *An davarn*. À l'évidence, l'auteur a pioché dans un dictionnaire, mais ignorait le breton et donc les règles de base pour agencer ces mots.

28. Erreurs de syntaxe et de mutation, dont la cause est identique et l'effet encore plus flagrant. Vraisemblablement, le restaurateur a voulu dire « Bon appétit » en breton. Il aurait fallu écrire *Kalon vat*.

29. Mais il est vrai que dans la représentation médiatique, les revendications linguistiques flamandes sont souvent accompagnées d'une certaine agressivité, voire d'un climat raciste. Reproche qui n'est peut-être pas un mythe, puisque des rapports dans ce sens ont été présentés devant le Comité contre le racisme des Nations Unies et la Commission européenne (*Le Monde*, 30 mai 2008).

courant central de la société bretonne, de façon subie ou volontaire. Et en ce sens, elle affecte bien le breton. Sur le plan économique, par exemple, le breton, dont on a dit qu'il était créateur d'emplois, reste un domaine à part. Les trois quarts des emplois concernés se situent dans l'enseignement, donc dans une activité de service, dont les retombées sont difficilement mesurables et très éloignées de leur source : quelle est dans le PIB breton la part qui revient à l'existence d'un enseignement bilingue ? Outre qu'elle serait très difficile à mesurer, on peut raisonnablement penser qu'elle doit être très réduite. En dehors de l'enseignement, un autre secteur économique où le breton est bien présent est celui de l'édition. Or, selon l'OLB (2004 : 3-4), le livre en langue bretonne est porté très majoritairement par des bénévoles (69% des collaborateurs des maisons d'éditions présentes sur ce marché). Seul un quart des éditeurs étaient des entreprises, contre 65% de structures associatives (il n'est pas fait mention des 10% de différence entre ces deux estimatifs). Limité à un lectorat de quelques milliers de personnes, ce secteur ne serait pas viable autrement.

Socialement aussi, le choix du breton fait peser le risque d'un auto-enfermement. Parler breton à ses enfants, les scolariser en classe bilingue, c'est les intégrer à un réseau de socialisation très restreint. C'est leur imposer un statut de minoritaire, qui n'est pas toujours confortable. L'impératif de la pratique linguistique, nécessaire à son maintien, conduit de fait à construire une bulle et à limiter les contacts avec l'environnement extérieur à cette bulle, parce que celui-ci est un environnement francophone. Certes, on peut acquérir une connaissance et une expérience du monde à travers le breton plutôt qu'à travers le français. Seulement, qui fait cette expérience ? Quelle proportion de Bretons ? Et quelle sera la représentation du monde des enfants qui auront appris à le penser en tant que Bretons, en tant que locuteurs d'une langue minoritaire, puis en tant que citoyens du monde, mais pas forcément en tant que futurs citoyens français ? Ni le nombre, ni même la nature du projet ne délégitiment l'entreprise, mais il faut bien admettre un certain décalage entre cette forme d'éducation et celle qu'auront reçu l'écrasante majorité des enfants bretons, d'où une interrogation sur la capacité des uns et des autres à former société plus tard.

C'est ce qui explique que même si la démarche n'est plus jugée

aussi défavorablement que par le passé, elle est toujours évaluée socialement, avec des degrés d'acceptation très variables, comme une certaine forme de bizarrerie. On peut le mesurer par contraste avec le choix scolaire entre public et privé. Dans certaines régions françaises, le choix de l'école privée, au coût très élevé, relève clairement d'un séparatisme social, où des familles aisées mettent des barrières pour protéger leur entre soi. Cette situation n'existe guère en Bretagne, marquée par le catholicisme social et où existe un enseignement catholique populaire. Le choix de l'école, publique ou privée catholique, est donc davantage conditionné par les traditions familiales ou par des stratégies d'orientation ou d'évitement. Le privé est une option, qui peut être désapprouvée pour des raisons philosophiques, mais qui relève de la normalité, qui ne sera jugée ni excentrique, ni ségrégative. À l'inverse, le choix du bilinguisme, parce qu'il est peu courant, provoque généralement une certaine surprise au premier abord, comme le serait le choix d'une école Freinet ou Montessori.

Le breton peut même parfois apparaître comme le signe de reconnaissance privilégié de personnes choisissant délibérément de se mettre en dehors des normes de comportement les plus répandues. On le mesure au fait qu'il est très présent dans les milieux écologistes et dans l'univers du bio. Alors que la présence du breton dans la signalétique commerciale courante est infime, on le voit surreprésenté sur les produits et dans les boutiques bio. Même les industriels à fort ancrage régional, comme les fabricants de crêpes, ne font pas un usage du breton aussi volontariste et systématique que les producteurs bio, quand bien même les produits de ces derniers n'auraient rien qui les lie à la bretonnitude (farine ou miel par exemple). Or produire et consommer bio suppose un positionnement choisi et souvent revendiqué comme tel, à l'écart des circuits de production et de distribution classiques. En cela, cette posture se situe dans la droite continuité de la revendication rousseauiste du breton comme refus de la modernité, comme expression d'une nostalgie. Hier, nostalgie d'une société chrétienne onirique d'avant la Révolution (La Villemarqué) ; aujourd'hui, nostalgie du monde d'avant l'industrie, d'avant la malbouffe. Dans les deux cas, le breton est le signe de ralliement de tous les quêteurs d'*authenticité* (avec tout ce que le mot suppose de *mythologie*, au sens de Barthes).

Tout ceci ne veut pas dire bien sûr que tous les bretonnants sont soit des nostalgiques, soit des marginaux. Mais les ressorts qui dans la société bretonne poussent à s'intéresser au breton sont fréquemment de cet ordre.

Du tabou au totem...

Quelles perspectives ?

Aujourd'hui, ce sont donc deux grands scénarios qui sont proposés par les organisations qui œuvrent à la promotion du breton : celui d'un déclin irréversible et celui d'un renouveau, porté par un mouvement de fond de la société bretonne. Présenter les choses en ces termes représente évidemment une injonction adressée aux Bretons, priés de mettre toute leur énergie à inverser la courbe du déclin. Or il existe d'autres façons d'envisager l'avenir.

D'un côté, il paraît difficilement contestable que la fin du breton en tant que langue sociétale, *naturelle et non-standardisée*³⁰ soit inéluctable. Elle est inscrite dans la démographie : à l'horizon de quelques décennies, la quasi-totalité des locuteurs qui entrent dans le champ de cette définition aura disparu. Et bien qu'apparaissent de nouveaux locuteurs (issus de l'école ou d'un apprentissage autonome), le solde entre rythme de disparition des premiers et d'apparition des seconds, ne permet pas, loin s'en faut, le remplacement des générations et la pérennité de la communauté linguistique. Dans le même temps, les nouveaux locuteurs, déjà très peu nombreux à l'échelle de la population bretonne totale, sont (et seront encore) dispersés sur tout le territoire. Ce sera donc la fin de la territorialisation de la langue bretonne au niveau de la Basse Bretagne et la disparition d'un certain usage socialisé de la langue.

Pour autant, il faudra bien compter avec ces jeunes locuteurs, qui formeront la nouvelle communauté linguistique du breton. Pour peu nombreux qu'ils seront, ils maintiendront l'usage effectif

30. *Langue naturelle*, au sens de langue immémoriale, non *créée per se*, comme le sont les langues artificielles telles que l'espéranto. *Non-standardisée*, dans la mesure où les efforts de standardisation du breton n'ont eu de retombées qu'à la marge, puisque le moyen de les diffuser (c'est-à-dire un enseignement de masse en breton) n'a jamais existé. Seule une proportion très limitée, tant du matériau linguistique que des locuteurs, a été touchée.

du breton. Et leur capacité à se faire entendre peut très bien être disproportionnée, sans lien objectif avec leur nombre, comme on le voit déjà aujourd'hui dans une certaine mesure. La perspective d'une disparition de *Diwan*, pour des raisons financières, au début des années 2000, avait ainsi suscité un large débat, jusqu'à l'Assemblée nationale, et avait mobilisé bon nombre de personnalités bretonnes, alors même que *Diwan* ne scolarisait alors que quelques 2 500 élèves. On peut donc dire que les militants linguistiques ont d'ores et déjà gagné la bataille de l'*image*. Ce qui est paradoxal pour une langue, mais c'est aujourd'hui une réalité à deux niveaux :

– D'une part, la langue bretonne est désormais reconnue comme constitutive de l'*image de la Bretagne*. Ce changement de traitement n'était pourtant pas assuré d'avance : l'absence de prise en compte du breton dans la sphère publique, qui était une réalité il y a peu encore, aurait pu se maintenir. Le breton aurait alors été condamné à n'être qu'une cause confidentielle et aurait disparu, sinon dans l'indifférence, du moins dans la résignation générale, comme ont disparu les coiffes. Au lieu de cela le mouvement politico-culturel breton a réussi à imposer une partie de ses vues : la langue est devenue une grande cause et la dénonciation des menaces qui pèsent sur elle est susceptible de mobiliser bien au-delà des locuteurs et des cercles militants aux rangs clairsemés.

– D'autre part, alors que le breton est de moins en moins parlé, l'*image de la langue* est de plus en plus présente. Il est maintenant possible de marcher pendant des heures dans une ville bretonne en voyant sur son chemin des dizaines d'inscriptions en breton, sans jamais en entendre parler un mot. Ce qui constitue une inversion parfaite de la situation qui prévalait il y a environ un siècle, et même moins. Le breton devient ainsi une langue *pour l'œil*, une langue à afficher, et peu importe ce qui est affiché, car la compréhension du message n'accompagne pas toujours la démarche et n'est pas non plus le but visé.

C'est ainsi que l'on assiste à une réappropriation symbolique de la langue bretonne par une grande partie de la population, qui à défaut de pouvoir la parler, la considère du moins comme faisant partie de son environnement culturel. En adoptant un regard négatif, on pourrait parler de *gadgétisation identitaire* : le breton serait un

«gadget», le symbole (parmi d'autres) d'une revendication de bretonnitude d'autant plus hautement affirmée que celle-ci serait purement illusoire, qu'elle reposerait sur le refus de vouloir reconnaître que les Bretons sont des Français comme les autres, avec leurs spécificités, mais ni plus ni moins réelles qu'ailleurs (cf. Costa, 2010 : 102). La langue ainsi préservée artificiellement serait donc l'écran de fumée qui empêcherait les tenants de l'identité bretonne de voir la vacuité de cette dernière. On peut toutefois porter un jugement moins sévère et surtout plus respectueux des motivations des acteurs. La perception négative de l'affirmation des identités et leur dénonciation reposent généralement sur le postulat que celles-ci sont forcément dirigées contre quelque chose. Que les identités sont exclusives et que par conséquent, elles sont la première étape d'une balkanisation de la société, avec son lot de guerres tribales (Barré, 2007 : 125-130). Or, d'une part, l'utilisation limitée à un niveau symbolique de la langue bretonne n'est pas forcément superficielle. Elle peut traduire un attachement sincère et surtout représenter, comme la partie émergée d'un iceberg, le produit d'une histoire personnelle avec cette langue que nul ne peut juger. Par ailleurs, l'affirmation identitaire peut très bien être pacifique : l'assomption par tout un chacun de son identité masculine ou féminine ne conduit pas inévitablement à la misogynie ou à l'androphobie. En somme, il ne faut pas confondre l'usage et l'abus : c'est seulement quand le discours identitaire cautionne ou incite à la violence, l'oppression ou simplement la bêtise qu'il devient contestable. En dehors de ces conditions, il n'est pas illégitime en soi³¹.

Pour ces raisons, je préfère utiliser le terme de *langue-totem* : la langue bretonne serait en train de devenir un *totem de la bretonnitude*, c'est-à-dire un *signe de reconnaissance et d'appartenance*, notion que je préciserai plus loin. Ce n'est pas le seul, puisque l'on voit aussi cette fonction assignée depuis quelques années au personnage de la bigoudène. La survivance très tardive d'un costume ethnique

31. Comme le fait remarquer Ronan Le Coadic, dès lors que la pensée universaliste s'indigne du discours dit identitaire des régionalistes, des Noirs, des Juifs, des Musulmans, des femmes, des homosexuels etc., elle définit en creux ce qu'elle conçoit comme le discours non-marqué, donc comme la normalité : être un homme, blanc, parisien, hétérosexuel, chrétien ou athée. Elle désigne de ce fait le milieu même où cette pensée trouve sa source. Où l'on voit que l'*universalisme est un particularisme qui s'ignore* (Savidan, 2002).

très élaboré, qui n'a sans doute d'équivalent en Europe que chez les Lapons, avait déjà de quoi attirer la curiosité. La silhouette peu banale de la femme coiffée de son haut cylindre de dentelle ne la rendait que plus extraordinaire et lui assura une large médiatisation. Au point d'éclipser les autres dernières coiffes plus discrètes, celles de Plougastel-Daoulas ou de Lorient par exemple, qui pourtant furent portées à peu près aussi longtemps. Au point également que, hors de Bretagne, le mot *bigouden* est parfois compris comme un synonyme de breton³² et qu'en Bretagne même, le mot *bigoudène* est pour certains un générique, qui désigne une femme en coiffe, quelle que soit la coiffe³³. Il n'est donc pas étonnant que la bigoudène devienne ainsi l'incarnation (largement fantasmatique) de toutes les grand-mères ou arrière-grand-mères bretonnes. D'où le succès d'identification chez un public jeune, auprès de qui des marques comme *À l'aise Breizh* et *Mam'goudig* contribuent à diffuser, en la déclinant sur des vêtements et quantité d'accessoires, l'image de cette aïeule intemporelle. Figure rassurante, maternelle et stable, elle viendrait contrebalancer la dématérialisation, la déterritorialisation et la dépersonnalisation des rapports humains, en même temps qu'elle sert à revendiquer le lien à la Bretagne comme un lien affectif et familial. Sur les produits *Mam'goudig*, il n'est d'ailleurs pas rare que le personnage jure en breton ou utilise des formules françaises fortement influencées par le breton, preuve s'il en fallait que la langue joue désormais le même rôle de signe de ralliement.

Langues mortes et langues vivantes

Si l'on reconnaît au breton ce statut de langue-totem, encore faut-il préciser en quoi il consiste et surtout si cet avenir de langue-totem lui assure une existence de *langue vivante* ou de *langue morte*. Or il n'est pas superflu de rappeler que cette distinction n'est qu'une métaphore. Mais une métaphore tellement courante qu'elle n'est plus perçue comme telle et qu'elle en vient à remplacer la réalité qu'elle désigne. Elle trouve son origine dans une conception vitaliste des

32. Conversations privées avec des personnes originaires du nord de la France.

33. *Idem*, mais avec des Bretons, de moins de trente ans, originaires du Morbihan et des Côtes d'Armor.

langues, qui les assimile à des organismes vivants et dont l'émergence peut être décrite sommairement comme suit :

Jusqu'au XVIII^e siècle, règne le mythe de Babel : la diversité des langues est le résultat de l'intervention divine ; avant cet épisode, la langue unique de l'humanité, descendante d'Adam et Ève, était nécessairement une langue également voulue par Dieu, créée en même temps qu'Adam. D'où l'expression de langue *adamique*, généralement identifiée à l'hébreu. Pourtant, dans le même temps, il n'échappe pas aux observateurs avertis que si la Création est immuable, son versant linguistique est sujet à évolution : en 1694, la préface du premier Dictionnaire de l'Académie française formule ainsi l'opposition langues mortes/langues vivantes : « On n[e] les] appelle Vivantes que parce qu'elles sont encore animées du son & de la voix des Peuples qui les parlent naturellement; au lieu que les autres Langues sont appellées Mortes, parce qu'elles ne sont plus parlées par aucune Nation (...).» Parallèlement, la parenté des langues romanes était clairement éprouvée, ainsi que leur relation au latin, dont elles constituaient des *corruptions*. Les distinctions fondamentales à l'époque sont donc entre langues anciennes et langues modernes, langues créées, immuables (l'hébreu, le grec, le latin etc.) et langues d'origine humaine, entretenant de possibles rapports de *filiation* entre elles. On parle alors de *langue mère*, expression qui apparaît d'ailleurs dans la préface du dictionnaire de Cillart de Kerampoul, puisque les celtisants et celtomanes de l'époque rattachent volontiers les langues celtiques en général et le breton en particulier à l'hébreu (Dom Pezron, 1703 ; Rio, 2008). La remise en cause du mythe prend corps dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, avec le début d'une réflexion autonome sur l'origine du langage, que l'on voit notamment chez Rousseau (*Essai sur l'origine des langues*, publié en 1781, mais rédigé au milieu du siècle). Il achève surtout de se dissoudre avec la découverte du sanscrit, révélé aux Européens par William Jones en 1786, qui va permettre l'émergence de la linguistique historique. L'anthropomorphisme se développe alors, grâce à la métaphore généalogique, qui prend progressivement son essor : en 1808, Schlegel dans son *Essai sur la langue et la philosophie des Indiens* (texte français de 1837) évoquait la « ressemblance », les « affinités », l'« origine commune ». Longtemps encore, on ne se hasarderait qu'à des formulations similaires, en termes de *familles*

de langue et de langues sœurs, comme Bopp, dans sa *Grammaire comparée des langues indo-européennes* (1833). Mais la tentation de pousser cette comparaison à son terme logique est là en germe. Schlegel se risquait déjà à parler de «généalogie des langues» (1837 : 35) et de langues «formées d'une manière organique» (*ibid.* : 57), propriété toutefois réservée aux langues dites «nobles» (*ibid.* : 79). En 1820, c'est Humboldt, qui dans son discours sur la *Recherche linguistique comparative dans son rapport aux différentes phases du développement du langage*, posait les bases d'un évolutionnisme linguistique calqué sur le développement physiologique de l'être humain (Tort, 1979).

La rupture épistémologique radicale sera toutefois l'œuvre de Schleicher. Après une première prise de positions en 1850 dans *Les langues de l'Europe moderne* (texte français de 1852)³⁴, la lecture de Darwin le conforte dans ses opinions et il introduit le darwinisme en linguistique en 1865 : dans *La théorie de Darwin et la science du langage* (traduit en français en 1868), il affirme que «les langues sont des organismes naturels qui, (...) selon des lois déterminées, naissent, croissent, se développent, vieillissent et meurent ; elles manifestent donc, elles aussi, cette série de phénomènes qu'on comprend habituellement sous le nom de vie (...)» (1868 : 3). On sort alors de l'analogie superficielle, exprimée prudemment et par commodité de langage, pour passer à l'affirmation péremptoire. C'est également en annexe à cet ouvrage qu'il répartit pour la première fois les langues sous la forme d'un arbre généalogique. Elles y apparaissent donc comme les membres d'une famille, dont certains sont en vie et d'autres décédés.

La conception de la langue comme organisme vivant fut combattue dès les années 1870, notamment par Whitney (1871, 1875), Brugmann et Osthoff (Normand, 2009). Pourtant, non seulement elle imprègne encore largement les mentalités de façon inconsciente, mais elle continue également à irriguer un large courant de la recherche (Costa, 2010 : 32-41). Elle a connu un certain renouveau en

34. Le règne de la métaphore le conduisait d'ailleurs à une curieuse opposition entre langues mortes : celles «mortes par transformation organique», comme le grec et le latin ; et les langues «égorgées, par une force brutale venue du dehors» (1852 : 53). Assertion à rapprocher des «langues tueuses» de Peter Trudgill (2002 : 140).

1981 avec l'étude de Nancy Dorian, *Language Death*, qui a popularisé la notion de *cycle de vie* pour les langues (notion déjà présente chez Schleicher, comme on vient de le voir). Le vaste courant centré sur la *revitalisation* des langues (Costa, 2010 : 66-71) se situe peu ou prou dans le prolongement d'une telle notion.

Cette conceptualisation n'est cependant pas sans poser problème. L'appellation *langue morte* a en fait autant à voir avec la réalité que les expressions «le feu est mort» ou «les amours mortes». Or le feu est un phénomène physique qui bien évidemment ne doit rien à la vie, et quant aux amours, leur vie et leur mort n'ont de sens que dans le langage poétique. Pour ces acceptions, la métaphore organiciste a été rendue possible parce qu'elle comblait un vide, en réifiant un donné impalpable. Concernant particulièrement les langues, elle a permis de penser comme objet d'étude concret une réalité foncièrement abstraite (l'existence même de formes linguistiques différentes, leur émergence, leur évolution, leurs relations entre elles et leur disparition éventuelle). Seulement, la mort des langues n'est qu'une métaphore et rien d'autre qu'une métaphore. La conscience de la superficialité de l'analogie (qui n'interdit pas complètement tout usage métaphorique) ne devrait donc jamais être perdue, comme le signalait déjà Bréal : «On nous a dit que les mots naissaient, se livraient des combats, se propageaient et mouraient. Il n'y aurait aucun inconvénient à ces façons de parler, s'il ne se trouvait des gens pour les prendre au sens littéral» (in Paveau & Sarfati, 2003 : 48). Ce qui conduit à préférer la définition de Whitney, reprise et complétée par Saussure, pour qui la langue est avant tout «une institution sociale» (Whitney, 1871 : 51 ; CLG : 26, 33). Définition qui, à la suite de Meillet (Paveau & Sarfati, 2003 : 58-59), va ouvrir la voie à la sociologie du langage et à la sociolinguistique initiée par Labov (Boyer & Prieur, 1996 : 37 ; Boyer, 2001 : 9 ; Labov, 1976 : 37). Selon cette tradition déjà longue, les langues sont donc avant tout définies comme «pratiques linguistiques», type particulier de pratiques sociales (Huck & Blanchet, 2004 : 17).

Faut-il alors continuer à parler de *langues mortes*? Si la métaphore est dangereuse, s'interdire de l'utiliser serait sans doute encore plus malaisé. Car on est alors conduit à utiliser des périphrases assez

lourdes et dont le contenu même est sujet à débat. Que mettre en effet sous ces mots, *langue morte* ? Selon l'acception la plus répandue, une *langue morte* est une langue que plus personne ne parle (Crystal, 2000 : 1). De sorte que l'on peut assigner une date de mort précise à une langue, lorsque le décès du dernier locuteur a été constaté : le kasabé, langue du Cameroun, s'est ainsi éteint le 5 novembre 1995 (*ibid.*). Mais il existe des exemples de langues réputées mortes bien plus délicats à manier. Il n'existe pas pour le latin de point de rupture aussi radical : d'une part, l'usage populaire ne s'est jamais interrompu et a simplement conduit à l'émergence de nouvelles langues par différenciation progressive ; d'autre part, la norme savante du latin classique n'a jamais non plus été oubliée, grâce à une tradition pédagogique longtemps inchangée et grâce une très vaste documentation. Montaigne affirmait avoir eu le latin pour première langue en plein XVI^e siècle ; Descartes, Philippe II d'Espagne et Goethe semblent l'avoir parlé couramment (Waquet, 1998 : 185). De nos jours, les cérémonies officielles dans les universités anglaises et américaines s'ouvrent souvent par un discours en latin. L'Église catholique, en outre, joue toujours un rôle moteur dans la pérennité du latin, y compris comme langue parlée³⁵. Le site internet du Saint-Siège renvoie ainsi à la fondation *Latinitas*, organisme pontifical d'étude et de promotion du latin qui, entre autres activités, tient à jour un dictionnaire de termes contemporains³⁶ et organise des cours intensifs, « selon la méthode naturelle », c'est-à-dire par l'usage parlé. Le critère de l'inexistence de locuteurs s'avère donc insatisfaisant : une langue, pourvu qu'elle ait été décrite et documentée sera toujours susceptible de réappropriation et pourra conserver sans discontinuer des locuteurs. Potentiellement, elle peut même *revenir à la vie*, comme l'hébreu, de sorte que l'on peut parler de *langue en sommeil* dans un cas, de *langue ressuscitée* dans l'autre.

35. Dans *Le Rouge et le Noir*, lorsque Julien Sorel arrive au séminaire où il est reçu par le directeur, Stendhal fait parler longuement ses personnages en latin. Témoignage indirect de l'usage oral du latin chez les ecclésiastiques du début du XIX^e siècle ?

36. On y apprend par exemple que *basket-ball*, *VIP* et *radar* se traduisent respectivement par *follis canistris ludus*, *amplissimus vir* et *radioelectricum instrumentum detectorium*...

Il apparaît donc, en accord avec la deuxième théorie, que ce n'est pas l'existence d'un usage qui est déterminante, mais la contextualisation de cet usage : une *langue morte* est une langue *qui n'est plus un outil pertinent d'interaction sociale*. Ajoutons : *dans toutes les situations de la vie courante*. Il faut en passant rendre justice à D. Crystal, qui avance lui aussi cette raison pour convenir qu'une langue morte accède à ce stade bien avant que le dernier locuteur n'ait rendu son dernier souffle (Crystal, 2000 : 2). Une langue est morte dès qu'elle ne peut plus être utilisée, soit par absence d'interlocuteur à même de la comprendre et d'en user en retour, soit parce que l'habitude s'est tout simplement perdue, en dépit de l'existence de locuteurs compétents³⁷. Cette perte de motivation sociale est au moins aussi importante que la disparition pure et simple des locuteurs : une langue largement partagée peut se réduire à une virtualité et disparaître dans les faits, si les locuteurs sont amenés à penser « À quoi bon ? » ou « On aurait l'air de quoi ? » en l'employant.

Il ne suffit donc pas qu'une langue ait des locuteurs *potentiels* pour être une langue vivante. Si elle disparaît en tant que pratique effective, si elle ne réduit plus qu'à un étroit cercle, pour qui elle est un signe distinctif ou la survivance d'une pratique ancienne, elle en est au moins à la première phase de la *mort d'une langue*, celle de *l'obsolescence* (Costa, 2010 : 32-34 ; Hagège, 2000 : 96). Phase qui est actée quand les locuteurs n'ont plus de successeurs. Ce qui autorise à dire que l'élément déterminant qui fait d'une langue une langue vivante, c'est le caractère dynamique et spontané de sa transmission : *une langue est vivante tant que son usage sociétal atteint un niveau tel qu'il permet une transmission aux enfants par simple exposition naturelle*. Exposition active (l'enfant étant acteur d'un échange) ou passive (l'enfant entendant les conversations des adultes qui ne s'adressent pas à lui). À ce titre, le latin est bien une langue morte parce que malgré un usage parlé attesté, sa transmission est uniquement livresque. Si transmission orale il y a, elle ne peut être qu'anecdotique et forcément basée sur l'imprimé³⁸.

37. Ce qui ne saurait d'ailleurs durer, puisque des locuteurs n'employant plus une langue régulièrement verraient leur compétence décliner plus ou moins rapidement. Perte de fluidité qui en général a pour conséquence de réduire encore la motivation à s'en servir et donc d'accélérer le phénomène.

38. D'où une autre caractéristique de la langue morte : parce que la correction de la

Revenons à notre breton...

Qu'en est-il alors du breton ? Comme il a été expliqué plus haut, il fait toujours l'objet d'une pratique, et il est toujours transmis à des enfants. Donc le breton n'est pas une langue morte. Pourtant, en reconsidérant les lignes qui précèdent, il est en même temps possible de douter sur le fait qu'il soit toujours une langue vivante.

Les locuteurs actuels du breton se répartissent globalement en deux sous-ensembles, qui interagissent relativement peu et qui définissent deux grands types de pratique³⁹ :

– La pratique résiduelle : elle est celle des locuteurs âgés, qui utilisent le breton de façon routinière, soit parce que le breton leur reste davantage familier que le français, soit du fait d'habitudes de socialisation anciennes, dans des contextes et avec des partenaires bien précis : frère ou sœur, époux, voisin... Généralement de toute façon, le breton ne représente qu'un support limité d'interactions (Broudic, 1995 : 215), tant au niveau macro-social (sur la somme des échanges qui ont lieu quotidiennement en Bretagne) qu'au niveau individuel (sur l'ensemble des relations qui composent la vie de chacun de ces locuteurs). Force est donc de reconnaître, que cette pratique, pour réelle qu'elle soit, ne suffit plus à faire du breton une langue sociétale.

– La pratique volontariste : elle est alimentée par des locuteurs adultes, apprenants ou confirmés, ainsi que par les enfants scolarisés en contexte bilingue. On ne peut vraisemblablement pas qualifier de « militants linguistiques » *ipso facto* tous ceux qui font la démarche

langue ne peut être évaluée que par rapport à l'usage des locuteurs natifs, si ceux-ci ont disparu la forme de référence qui fasse autorité doit être recherchée dans le passé, soit par l'écrit, soit dans les descriptions de la dernière pratique orale connue. Une langue morte s'étudie donc et se transmet sur corpus fermé, sous une forme figée *ne varietur*. Les exemples de néologismes latins donnés note 36 en attestent : plutôt que de véritables créations lexicales, il s'agit surtout de périphrases qui semblent avoir été forgées pour rendre des réalités d'aujourd'hui intelligibles à des personnes vivant il y a deux mille ans.

39. Mais comme d'habitude avec les outils conceptuels de la sociolinguistique, il faut aussi envisager des situations intermédiaires et admettre d'adoucir cette schématisation abrupte sous la forme d'un continuum...

d'apprendre le breton, encore moins les enfants, d'où ce terme de «volontariste», qui lui est préféré. Le militantisme linguistique ne concerne en fait qu'une partie de cet ensemble. Il est constitué de ceux qui se donnent explicitement pour tâche de reconquérir la dimension sociétale perdue. Beaucoup d'associations, de maisons d'éditions, de journaux, d'enseignants, etc. déploient ainsi une énergie considérable et il serait sans doute injuste de considérer que leurs efforts sont vains : c'est bien grâce à eux que le breton est doté d'outils qui en font une langue moderne et désirable pour beaucoup parmi les Bretons qui l'ignorent. Seulement cette pratique bute sur deux obstacles : d'abord le nombre. Comme on l'a vu, les bretonnants que l'on peut placer dans cette catégorie ne dépassent pas quelques dizaines de milliers de personnes, dans l'hypothèse la plus favorable. Dispersés au milieu d'une masse francophone, cela aussi est insuffisant à former une société. Malgré les îlots linguistiques qu'ils constituent à l'occasion, ils ne peuvent guère parvenir à davantage qu'un archipel, constamment submergé : la communauté linguistique néo-bretonnante existe dès que quelques individus sont réunis. Elle cesse d'exister dès qu'ils se séparent. Quant au deuxième obstacle, c'est que cet objectif même de reconquête fait du breton une pratique auto-motivée. S'agissant des adultes, il est déjà permis de douter de la vitalité d'une langue, dès lors que sa fonction d'identification sociale (identitaire en l'occurrence) prime sur sa fonction de communication. Mais la situation des enfants appelle encore plus l'interrogation. Certes, le breton est toujours transmis à des enfants, seulement il ne l'est que dans le cadre d'un projet éducatif spécifique où il est une finalité en soi. Tout le contraire de la transmission naturelle d'une langue, qui implique au contraire que l'enfant l'acquière sans que les adultes ne puissent en répondre. Et sans qu'ils ne s'en aperçoivent le plus souvent... Or on peut affirmer sans grand risque de se tromper qu'il n'existe nulle part aujourd'hui un seul enfant apprenant le breton sans que les adultes qui l'entourent n'y aient prêté attention ou n'aient délibérément créé les conditions de cet apprentissage. Langue privée de statut sociétal, le breton n'a donc en outre plus de locuteurs spontanés. Et en tant que tel, il n'est plus non plus une langue vivante.

En guise de conclusion : langue-totem, langue-trésor et langue-talisman...

Ainsi apparaît ce qui est peut-être la grande caractéristique de la langue-totem : n'être ni une langue vivante, ni une langue morte, mais se situer dans un entre-deux.

Pour qui est ancré dans la tradition du militantisme linguistique en faveur du breton, une telle perspective est forcément décevante, voire anxiogène. Depuis le manifeste inaugural de *Gwalarn* en 1925, le militantisme bretonnant s'est défini comme une lutte pour maintenir le breton vivant, pour lui ouvrir de nouveaux espaces, voire pour permettre à une société bretonnante d'exister sans le français. Selon cette tradition, envisager que le breton ne soit plus une langue vivante est donc tout simplement impensable autrement que comme une capitulation. Sans compter qu'une telle affirmation peut faire l'objet d'une exploitation politique, pour délégitimer toute demande de reconnaissance du breton.

Pourtant, l'évolution vers le statut de langue-totem est peut-être plus rassurante qu'il n'y paraît, car ce statut pourrait aussi très protecteur. Passée dans le champ patrimonial, garantie par une transmission institutionnelle, on peut estimer que la pratique du breton, malgré sa relative atrophie, peut se maintenir indéfiniment. Contrairement aux discours pessimistes, qui évoquent sa possible disparition, il paraît désormais plus probable que même si le breton doit encore perdre des locuteurs dans les décennies à venir, le point zéro ne sera de toute façon jamais atteint. Il sera toujours cultivé par des passionnés, fussent-ils peu nombreux, et même si l'usage ainsi maintenu présente un caractère un peu artificiel, il n'en demeurera pas moins une réalité. Il faut en effet relativiser l'importance des chiffres et ne pas y suspendre l'avenir de la langue : en 1983, plus des deux tiers des habitants de plus de 15 ans de la Basse-Bretagne déclaraient comprendre le breton et plus de la moitié le parler (Broudic, 1995 : 189-191). Proportion qui s'est incroyablement réduite en seulement une trentaine d'années. Preuve s'il en est qu'un nombre élevé de locuteurs n'est rien. Ce n'est en tout cas nullement une garantie de stabilité, si tous ces locuteurs perçoivent leur langue négativement, si pour cette raison, sa connaissance n'est jamais activée ou si elle est même cachée. Mais il est permis de se risquer à avancer que la

réci-proque puisse être vraie : des chiffres très bas ne sont pas non plus une fatalité, ni forcément le signe d'une situation précaire, pourvu que le regard porté sur la langue soit positif et valorisant. Pour se faire une idée de l'avenir du breton, ce n'est donc pas l'évolution du nombre de bretonnants qu'il faudra observer dans les années à venir (et qui ne comporte guère de suspense...), mais avant tout la façon dont le breton, sa connaissance et sa pratique seront évalués et reconnus dans la société bretonne. Comme l'expliquent C. Grinevald et M. Bert (2012 : 29), «ce qui se joue dans un (...) processus de revitalisation, ce n'est pas l'émergence d'une nouvelle génération de locuteurs natifs, mais plutôt l'attribution d'une valeur démonstrative à une langue 'trésor'» (cf. également Costa, 2010 : 76-77).

Par «langue-trésor», il faut vraisemblablement comprendre que la langue en minorité devienne un élément reconnu de premier plan dans le bagage culturel des individus, bien qu'elle ne soit pas nécessairement pleinement maîtrisée. Ceci est à rapprocher de la définition de Dauenhauer & Dauenhauer (1998 : 68), pour qui la langue minorée est utilisée comme *badge of ethnicity* (parmi d'autres), c'est-à-dire une sorte de *talisman*, marqueur d'appartenance à une communauté donnée. Ce sont là des conceptions très proches de ce que j'ai appelé *langue-totem*. La différence me paraît se situer dans la dimension incantatoire qui anime souvent les militants linguistiques bretons : pour beaucoup, le breton n'est pas seulement une chose précieuse, mais sacrée. Car c'est l'existence même de la langue qui seule permettrait l'existence de la bretonnitude : sans langue bretonne, plus de spécificité bretonne, plus de Bretagne. D'où l'importance accordée à la refondation d'une communauté linguistique qui serait à la fois prolongement désiré de la communauté ancienne et base rêvée de la communauté future, même si dans les faits, elle demeure (et demeurera peut-être toujours) largement virtuelle. D'où aussi d'ambitieuses revendications afin de faire à tout prix augmenter le nombre des locuteurs, condition vue comme indispensable de la pérennité. Peu importe que cet objectif soit relativement irréaliste, compte tenu des chiffres qui ont été exposés.

Être minoritaire ne se vit pourtant pas nécessairement sur le mode de l'oppression : les Protestants français, qui constituent environ 2% de la population du pays sont là pour en témoigner. Après avoir certes connu la persécution, ils forment aujourd'hui des com-

munautés vivantes, qui se sont accommodées de leurs faiblesses (et de leurs forces), qui ne font pas de l'augmentation effrénée de leur nombre une condition de survie et qui ne cherchent nullement à convertir l'ensemble de la société française⁴⁰. Il peut en aller de même du breton, à l'échelle de la Bretagne. Multiplier le nombre de classes bilingues fera bien sûr augmenter les chiffres, mais dans des proportions de toute façon minimales. Si ces classes sont dépourvues d'enseignants qualifiés, le résultat sera même à coup sûr contre-productif. La bonne stratégie pourrait donc être plutôt d'user intelligemment du *soft power* que le breton exerce déjà dans la société bretonne : de permettre aux structures existantes de bien travailler et de n'en créer de nouvelles qu'avec parcimonie, de façon responsable, afin de garantir une transmission efficace et de haut niveau du breton. Et surtout, de renforcer l'image et la désirabilité du breton auprès de tous ceux qui l'ignorent et qui pourraient ainsi vouloir se joindre à l'aventure.

Bibliographie

- BARRÉ R., *Les langues celtiques, entre survivance populaire et renouveau élitiste ?*, Rennes, PUR, 2007.
- BOPP F., *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, Paris, 1866-1867 (en ligne : <https://gallica.bnf.fr>).
- BOURDIEU P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, Points Essais, 2001.
- BOYER H., *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod, 2001.
- BOYER H. & PRIEUR J.-M., «La variation (socio)linguistique», dans H. BOYER (éd), *Sociolinguistique, territoire et objet*, Lausanne, Delachaux & Niestlé, 1996.
- BROUDIC F., *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, PUR, 1995.
- BROUDIC F., *Parler breton au XXI^e siècle*, Brest, Emgleo Breiz, 2009.
- BROUDIC F., *L'enseignement du et en breton, rapport à M. le recteur de l'Académie de Rennes*, Brest, Emgleo Breiz, 2010.

40. Je parle ici des églises «historiques», luthériennes et réformées. Il en va différemment peut-être des églises évangéliques.

- Conseil régional de Bretagne, *Une politique linguistique pour la Bretagne*, Rapport d'actualisation, 2012 (en ligne : https://www.europe.bzh/jcms/preprod_144323/fr/rapport-d-actualisation-de-la-politique-linguistique-pour-la-bretagne-session-du-conseil-regional-de-mars-2012?details=true).
- COSTA J., *Revitalisation linguistique : discours, mythe et idéologie*, (thèse), Grenoble, Université Stendhal-Grenoble III, 2010.
- CRYSTAL D., *Language Death*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- DAUENHAUER N. M., & DAUENHAUER R., « Technical, emotional and ideological issues in reversing language shift: examples from Southeast Alaska », in L. A. GRENOBLE & L. J. WHALEY (éds.), *Endangered Languages: Language Loss and Community Responses*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- DORIAN N., *Language Death: The Life Cycle of a Scottish Gaelic Dialect*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1981.
- DOUJET D., « *Filajou Ploue* », Cahiers du CRBC-Rennes 2, Rennes, TIR, 2008.
- ELÉGOËT L., *Saint Méen, vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon*, Paris, Anthropos, 1981.
- GAONAC'H D., *L'apprentissage précoce d'une langue étrangère, le point de vue de la psycholinguistique*, Paris, Hachette, 2006.
- GRINEVALD C. & M. BERT, « Langues en danger, idéologies, revitalisation », *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, n° 3 (DGLFLF), 2012.
- HAGÈGE C., *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- HUCK D. & Ph. BLANCHET (éds), « Minorations, minorisations, minorités : études exploratoires », *Cahiers de sociolinguistique*, n° 10, 2004.
- JACQ Ph., « Langue bretonne et nouvelles technologies », *Langues et cité*, 17, 2010.
- LABOV W., *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1972 [trad. 1976].
- LAGRÉE M., *Religion et cultures en Bretagne 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992.
- LA VILLEMARQUÉ T. (Hersart de), « Avenir de la langue bretonne », dans HENRY, *Kanaouennou santel dilennet ha reizet evit escopti Kemper*, Saint Brieuc, Prud'homme, 1842.
- LE PIPEC E., *Approche pluridimensionnelle d'un parler : description, émergence et aspects sociolinguistiques du breton de Malguénac* (thèse), Rennes, Université de Haute-Bretagne, 2008.

- LOSSEC H., *Les bretonnismes*, Morlaix, Skol Vreizh, 2011.
- MADEG M., *Traité de prononciation du breton du Nord-Ouest*, Brest, Emgleo Breiz, 2010.
- MOAL S., « La langue bretonne dans l'enseignement en 2009 : quelques éléments », *Tréma*, 31, 2009 (en ligne : <https://journals.openedition.org/trema/927> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trema.927>).
- NORMAND C., « Comment faire l'histoire de la linguistique », *Cahiers de l'ILSL*, 26, 2009.
- OLB (Office de la langue bretonne), *Plan général de développement de la langue bretonne « Brezhoneg 2015 »*, 2003 (en ligne : http://www.ofis-bzh.org/upload/travail_fichier/fichier/27fichier.pdf).
- OLB (Office de la langue bretonne), *Enquête sur l'édition en langue bretonne*, 2004 (en ligne : http://www.ofis-bzh.org/upload/travail_paragraphe/fichier/88fichier.pdf).
- OLB (Office de la langue bretonne), *La langue bretonne à la croisée des chemins, deuxième rapport général sur l'état de la langue bretonne*, 2007 (en ligne : <http://www.ofis-bzh.org/upload/Rapport%20Observatoire%202007.pdf>).
- OPLB (Office public de la langue bretonne), *Enseignement aux adultes, bilan 2011*, 2012 (en ligne : http://www.ofis-bzh.org/upload/travail_paragraphe/fichier/300fichier.pdf).
- PAVEAU M.-A. & SARFATI G.-E., *Les grandes théories de la linguistique*, Paris, Armand Colin, 2003.
- PEILLEN T. « Bilinguisme basque et diglossie (en pays basque nord) », dans F. FAVEREAU, *Le bilinguisme précoce en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique*, Rennes, Klask 5/PUR, 1999.
- PEZRON D., *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes autrement appelez Gaulois*, Paris, 1703 (en ligne : <https://gallica.bnf.fr>).
- RIO J., « Entre Orient et Occident : le mythe des origines dans les textes bretons », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 115-2, 2008.
- SAUSSURE F. (de), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1916 [1995].
- SAVIDAN P., « La reconnaissance des identités culturelles comme enjeu démocratique », dans R. LE COADIC (éd), *Identités et démocratie*, Rennes, PUR, 2002.
- SCHLEGEL F., *Essai sur la langue et la philosophie des Indiens*, Paris, 1837 (en ligne : <https://gallica.bnf.fr/>).
- SCHLEICHER A., *Les langues de l'Europe moderne*, Paris, 1852 (en ligne : <https://books.google.fr>).

- SCHLEICHER A., *La théorie de Darwin et la science du langage*, Paris, 1868 (en ligne : <https://books.google.fr>).
- TORT P., «L'histoire naturelle des langues. De Darwin à Schleicher», *Romantisme*, 25-26, 1979.
- TRUDGILL P., *Sociolinguistic Variation and Change*, Washington, Georgetown University Press, 2002.
- WAQUET F., *Le latin ou l'empire d'un signe*, Paris, Albin Michel, 1998.
- WHITNEY W. D., “Strictures on the Views of August Schleicher Respecting the Nature of Language and Kindred Subjects”, in *Transactions of the American Philological Association (1869-1896)*, Vol. 2, 1871.
- WHITNEY W. D., *Life and Growth of Language. An Outline of linguistic Science*, New-York, Appleton, 1875.